



COMMUNE D'ESSERTINES-SUR-ROLLE - POLICE DES CONSTRUCTIONS

TRANSMISSION DU DOSSIER ÉLECTRONIQUE

PROCÉDURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE SELON ART. 103 LATC

La présente fiche d'information se fonde sur la [Directive de transmission des fichiers numériques \(art. 73 RLATC\)](#) de la CAMAC. Les documents physiques doivent être identiques aux fichiers numériques.

En cas de compléments ou corrections, seuls les documents modifiés doivent être transmis. L'attestation de conformité comportant les documents modifiés doit être transmise.

Les dossiers non conformes seront systématiquement renvoyés au destinataire pour modification.

Informations générales :

- Transmission des documents sur clé USB étiquetée avec le numéro CAMAC ou par un lien de téléchargement (par ex. Swisstransfer) à transmettre à st@essertines-sur-rolle.ch
- Fichiers électroniques au format PDF uniquement (exclu : .jpeg, .png, .tiff, .doc, etc.)
- Documents, y compris plans, scannés dans l'orientation de lecture
- PDF simple (exclu : fichiers verrouillés, protégés, modifiables et/ou comportant des calques)
- Nomenclature brève (par ex. n° CAMAC + nom fichier = XXXXXX_PLN-Rez, XXXXXX_CPE-AA, XXXXXX_FAC-Est, etc.)
- Aucun document relié (spiraales, binding, etc.) – Agrafes ou trombones admis

Check-list :

FORMULAIRE CAMAC A, P OU C

- 1 fichier PDF incluant toutes les fiches bâtiments
- La version papier **ET** électronique (scan de la version papier) doivent **impérativement** être datées et signées par **toutes** les parties en page 14 (y compris l'encadré « destinataire des factures »)

PLANS – GÉOMÈTRE ET PROJET

- 1 plan / coupe / façade = 1 fichier PDF
- La version papier doit **impérativement** être signée par **toutes** les parties

DOSSIER ÉNERGIE

- 1 formulaire énergétique = 1 fichier PDF
- 1 rapport (Lesosai, Minergie, etc.) = 1 fichier PDF
- 1 annexe (par ex. fiche technique de pompe à chaleur, Cercle Bruit, etc.) = 1 fichier PDF
- La version papier **ET** électronique (scan de la version papier) doivent **impérativement** être signées
 - NB : Les plans de SRE peuvent être groupés en un seul fichier

QUESTIONNAIRES PARTICULIERS – 65A, 65b, 75, 66A, 66B, 53, 43-DN, ETC.

- 1 questionnaire particulier = 1 fichier PDF
- La version papier **ET** électronique (scan de la version papier) doivent **impérativement** être signées

PROTECTION INCENDIE

- Formulaire 43-AEAI (cantonal ou communal) = 1 fichier PDF
- Déclaration RAQ (cantonale ou communale) = 1 fichier PDF
- Rapport du concept de protection incendie = 1 fichier PDF
 - NB : Les plans de protection incendie peuvent être groupés en un seul fichier

AUTRES

- 1 rapport amiante (1 rapport par bâtiment) = 1 fichier PDF
- 1 attestation de dépôt du rapport amiante sur la plateforme GDA = 1 fichier PDF